Nations Unies S/2016/305



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er avril 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 30 avril 2016 et m'a prié de lui rendre compte de la situation tous les quatre mois. Il fait le point de la situation qui règne en République centrafricaine depuis la publication de mon précédent rapport en date du 30 novembre 2015 (S/2015/918) au 15 mars 2016 et sur la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA.

II. Principaux faits nouveaux

A. Faits nouveaux sur les plans politique et électoral

2. Au cours de la période considérée, la République centrafricaine a franchi des étapes importantes de sa transition politique, notamment en organisant dans le calme et avec succès un référendum constitutionnel le 13 décembre, ainsi que des élections présidentielle et législatives en décembre, février et mars.

3. Dans tout le pays, la période des élections s'est caractérisée par des campagnes menées par les candidats et leurs partisans de manière généralement pacifique, dans le respect du code de bonne conduite signé par tous les candidats à l'élection présidentielle et par l'ensemble des partis politiques les 9 et 12 décembre 2015. À l'exception d'incidents de sécurité qui sont survenus pendant le référendum, au cours duquel 28 personnes ont été blessées, et le processus électoral, les journées électorales qui se sont suivies ont été exemptes de violence. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont déployé des missions d'observation et publié des rapports préliminaires dans lesquels elles se sont félicitées du caractère pacifique des élections dans l'ensemble. L'Organisation internationale de la francophonie a également déployé une petite équipe d'observateurs à Bangui. L'Organisation de la coopération islamique a également dépêché son Envoyé spécial pour la République centrafricaine.

16-04359 (F) 050416 050416





4. La MINUSCA et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont mené une série d'activités en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux en vue de créer un environnement politique et sécuritaire favorable à la tenue des élections, notamment en prêtant leur concours à l'élaboration et à la diffusion du code de bonne conduite, en formant des observateurs électoraux au sein des partis politiques et en organisant des séances d'information à l'intention des candidats à la présidence en collaboration avec l'Autorité nationale des élections. La MINUSCA a également organisé des réunions informelles avec les candidats aux élections présidentielle et législatives dans tout le pays et facilité les réunions entre le Groupe de coordination chargé de la préparation et du suivi des réunions du Groupe de contact international pour la République centrafricaine et les candidats, afin d'insister auprès de ces derniers sur l'importance de mener campagne sur des questions concrètes répondant aux aspirations des Centrafricains, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations issues du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale.

5. Le référendum constitutionnel qui s'est tenu le 13 décembre a abouti à l'adoption de la nouvelle Constitution avec 93 % de votes favorables. Le 24 décembre, après l'annonce des résultats provisoires par l'Autorité nationale des élections le 17 décembre, la Cour constitutionnelle de transition a proclamé les résultats définitifs, aucun recours n'ayant été déposé.

6. Le 8 décembre, la Cour constitutionnelle de transition a statué sur la validité de toutes les candidatures à l'élection présidentielle. Elle en a invalidé 14, notamment celle de l'ancien Président François Bozizé et du dirigeant anti-balaka Patrice Edouard Ngaïssona. L'Autorité nationale des élections a ensuite publié la liste des 30 candidats à l'élection présidentielle (dont une femme) et celle des 1 643 candidats aux élections législatives (parmi lesquels 175 femmes), les 8 et 16 décembre, respectivement.

7. Après un report de trois jours, le premier tour des élections présidentielle et législatives s'est déroulé le 30 décembre dans une atmosphère calme dans l'ensemble et l'on a enregistré un taux de participation de 62,3 %. La Cour constitutionnelle de transition a validé les résultats provisoires du premier tour de l'élection présidentielle le 25 janvier. Quant aux élections législatives, dans le cadre desquelles 415 recours ont été déposés, leurs résultats ont été annulés par la Cour constitutionnelle de transition qui a annoncé que l'organisation d'un nouveau premier tour était nécessaire. Les recours étaient principalement fondés sur des allégations d'irrégularités commises par le personnel de l'Autorité nationale des élections sur le terrain, les candidats, les autorités locales, des milices et groupes armés, et constitutives de fraude, de corruption et d'intimidation. Certaines plaintes portaient également sur des erreurs d'ordre technique concernant l'impression des bulletins et les registres électoraux. En conséquence, l'Autorité nationale des élections a suspendu 17 responsables d'arrondissements dont l'implication dans ces irrégularités électorales était présumée et rapidement organisé un programme de formation dans tout le pays en vue d'améliorer les résultats des responsables des bureaux de vote.

8. Le second tour de l'élection présidentielle s'est déroulé le 14 février en même temps que le nouveau premier tour des élections législatives. De manière générale, on a pu observer une nette amélioration de l'organisation des élections du 14 février, la majorité des bureaux de vote ayant ouvert à l'heure et disposant du

matériel nécessaire. L'Autorité nationale des élections a annoncé les résultats provisoires le 20 février. Trois recours ont été déposés auprès de la Cour constitutionnelle de transition concernant l'élection présidentielle; tous trois ont été rejetés. La Cour a proclamé les résultats définitifs de l'élection présidentielle le 1er mars, confirmant que Faustin Archange Touadéra l'avait emporté avec 62,69 % des voix et qu'Anicet George Dologuélé avait obtenu 37,31 % des voix. Le taux de participation s'élevait à 58,88 %.

9. La décision du candidat arrivé à la seconde place, M. Dologuélé, de reconnaître la victoire de son adversaire dès l'annonce des résultats provisoires a eu une incidence positive globale sur la situation à l'issue des élections, y compris parmi ses partisans. Tout en affirmant que le second tour avait été marqué par des fraudes et d'autres irrégularités, M. Dologuélé a déclaré qu'il avait décidé de ne pas déposer de plainte auprès de la Cour constitutionnelle de transition, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans le pays, et a appelé ses partisans à accepter les résultats du scrutin.

10. En ce qui concerne le nouveau tour des élections législatives, la Cour constitutionnelle de transition a reçu 152 recours. Le 14 mars, elle a confirmé que 45 candidats (sur les 140 sièges que compte le Parlement) avaient été élus à la majorité absolue dès le premier tour, dont le dirigeant anti-balaka Alfred Yekatom, qui est inscrit sur la Liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. La Cour a annulé les résultats dans 10 circonscriptions, ce qui va nécessiter la tenue d'élections partielles. Lors du nouveau tour des élections législatives un nombre nettement moins important de candidates ont été élues et admises à participer au second tour. Seule une femme l'a emporté dès le premier tour et cinq ont été admises à participer au second. L'organisation d'un second tour dans 85 circonscriptions est prévue le 31 mars.

11. D'importants efforts ont été déployés par l'Organisation des Nations Unies, notamment par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), pour permettre aux personnes réfugiées dans les États voisins de prendre part au processus électoral. La signature d'accords tripartites avec les gouvernements de pays accueillant des réfugiés centrafricains a facilité cette participation. Le HCR a fourni un appui logistique aux agents de l'Autorité nationale des élections pour qu'ils aient accès aux camps et aux établissements urbains de réfugiés au Cameroun, au Congo et au Tchad et mis à leur disposition du matériel destiné à l'inscription des électeurs avant et pendant le vote. Les réfugiés centrafricains au Cameroun, au Congo et au Tchad ont donc pu prendre part au référendum constitutionnel et à l'élection présidentielle. La République démocratique du Congo n'a pas autorisé les réfugiés qu'elle abrite à s'inscrire sur les listes électorales. Au premier tour de l'élection présidentielle, le taux de participation a atteint 61 % au sein de la population des réfugiés inscrits, tandis qu'au second tour il était de 40 % des réfugiés inscrits.

12. Le processus électoral a été entravé par un manque de financements jusqu'à la dernière partie de la période considérée. Le déficit a finalement été comblé par une contribution supplémentaire de 1,3 million de dollars versée par les États-Unis d'Amérique au panier de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Une contribution de 1,7 million de dollars, annoncée par les pays de la CEEAC (Cameroun, Congo, Gabon et Guinée équatoriale) n'a pas

encore été versée, mais elle devrait l'être à temps pour permettre de mener à terme la dernière partie du cycle électoral.

13. Parallèlement au processus électoral, les ministères d'exécution et les autres institutions de transition ont poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, en collaboration avec la MINUSCA et d'autres partenaires internationaux, en particulier dans les domaines des élections, du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration, du rapatriement et de la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, le comité de suivi du Forum de Bangui, présidé par le Ministre de la défense et composé de représentants des autorités de transition, des partis politiques, des groupes armés et de la société civile, est resté largement inactif, même si certains de ses membres ont joué le rôle d'observateurs électoraux à Bangui et dans sa région.

B. Réconciliation

14. En coopération avec d'autres acteurs internationaux, l'ONU a continué à soutenir l'action menée par les parties prenantes nationales en vue de promouvoir la réconciliation. La MINUSCA a appuyé la participation aux initiatives locales en faveur du dialogue et de la réconciliation de quatre directeurs régionaux désignés par le Ministère de la réconciliation nationale. Le 11 février, à la suite des efforts considérables déployés en faveur de la réconciliation intercommunautaire, la communauté majoritairement musulmane du troisième arrondissement de Bangui et la communauté majoritairement chrétienne du quartier de Boeing ont signé un « pacte de non-agression », sous les auspices de la MINUSCA et de la France. Grâce à cet accord, on peut accéder en toute sécurité au cimetière musulman de Boeing pour la première fois depuis le début de la crise, il y a trois ans. Afin de soutenir ces progrès, la MINUSCA et le PNUD ont mis en œuvre des mesures de sécurité et de protection et lancé des projets complémentaires destinés à générer des revenus et à favoriser la cohésion sociale, le relèvement rapide et la réadaptation dans les deux communautés.

15. En collaboration étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités locales compétentes, la MINUSCA a réalisé, parmi d'autres projets générateurs de revenus pour les jeunes à risque et les autres groupes vulnérables du pays, des projets à effet rapide à forte intensité de main-d'œuvre, en vue de promouvoir la cohésion sociale et de rétablir et renforcer la confiance. Grâce à ces initiatives, des projets en cours à Bambari, Bangui, Bouar, Bria et Kaga Bandoro emploient des jeunes et des membres des communautés locales à des travaux non qualifiés de remise en état des infrastructures locales. Plus de 12 000 jeunes en ont bénéficié directement.

C. Conditions de sécurité

16. Si la situation en matière de sécurité reste précaire dans l'ensemble du pays, elle s'est améliorée depuis la dernière période considérée, notamment à Bangui. La visite du Pape François, les 29 et 30 novembre ainsi que le dialogue entamé à la suite de cette visite par les communautés musulmane, chrétienne et autres, ont eu pour effet d'apaiser les tensions et les violences à Bangui et dans tout le pays. Le rapprochement intercommunautaire induit par la visite du Pape a mis fin à

l'isolement de l'enclave musulmane située dans le quartier du PK-5 à Bangui, en dehors duquel les membres de cette communauté ne pouvaient pas se déplacer librement et en toute sécurité.

17. Des actes criminels (meurtres, torture, violences sexuelles, vols, enlèvements, destruction de biens et détention illégale d'armes) ont continué à être perpétrés dans tout le pays. La MINUSCA a mis en place le système d'appréciation des opérations et de la situation en décembre pour améliorer la collecte d'informations et établir une base de données sur les événements et incidents importants, y compris les actes de violence sexuelle liés au conflit. La fermeté et la rapidité d'intervention de la MINUSCA, avec l'appui des forces françaises de l'opération Sangaris, dans le cadre de la sécurisation du processus électoral ont contribué à une amélioration générale de la situation en matière de sécurité.

18. Si au départ certains éléments de la faction de l'ex-Séléka Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) ont tenté de faire échouer le référendum constitutionnel, la position ferme de la Mission et les pressions exercées par la communauté internationale, en particulier par l'Organisation de la coopération islamique, ont amené Noureddine Adam, dirigeant de l'ex-Séléka, à déclarer son soutien au processus électoral ouvrant ainsi la voie au déroulement pacifique des élections dans les régions du pays encore sous le contrôle des membres de ce groupe. Les activités des groupes armés, en particulier des éléments de l'ex-Séléka et des éléments anti-balaka, et les affrontements entre eux se sont poursuivis avec une moindre intensité. Le 15 mars, le chef de l'ex-Séléka FPRC, Abdoulaye Hissène, a été interpellé à Bangui à la suite d'un mandat d'amener, délivré par le Procureur général, au motif de son implication présumée dans les violences de septembre 2015. Des éléments armés ont, plus tard dans la journée, mis fin à sa garde à vue à la gendarmerie nationale.

19. Le début de l'année 2016 a été marqué par un regain des activités imputées à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le sud-est du pays, notamment dans la préfecture du Mbomou, une riche zone minière. Le 28 décembre, des éléments présumés de la LRA ont attaqué le village de Chantier Azar, situé à 65 kilomètres au nord-est de Bria, tuant deux personnes et en blessant une. À la suite de cet incident, les attaques de villages situés autour de Bria par des membres présumés de la LRA se sont poursuivies et ont également visé des agglomérations plus peuplées et moins isolées. Elles ont entraîné la fuite de centaines de personnes de leurs villages situés dans les préfectures de la Haute-Kotto et du Mbomou, laissant parfois ces villages entièrement désertés. Des groupes de l'ex-Séléka se sont mobilisés pour faire face à l'accroissement de la menace supposée de la LRA, ce qui a posé des problèmes de sécurité plus vastes.

20. Pour y faire face, la MINUSCA a mis sur pied un centre d'opérations conjoint à Bria afin d'améliorer la coordination opérationnelle et l'échange d'informations entre la MINUSCA, la Force régionale d'intervention de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur et les Forces d'opérations spéciales des États-Unis. La MINUSCA a également établi des bases opérationnelles temporaires à Sam Ouandja, Ouadda et Ouanda Djallé; multiplié les patrouilles au sol sur l'axe Zemio-Rafaï, à Bangassou, à Bakouma, sur l'axe Bria-Yalinga et à Obo; et effectué des patrouilles aériennes de dissuasion dans les zones concernées. En outre, elle a entrepris de recenser les violations des droits de l'homme dans les zones touchées par les activités de la LRA et d'enquêter sur ces

violations et mis sur pied une équipe intégrée d'intervention rapide à Bria. Le Secrétariat s'est également concerté avec la Commission de l'Union africaine pour encourager des contributions supplémentaires en ressources et en capacités à l'appui du combat contre la LRA.

21. Dans les régions du centre et de l'ouest du pays, les violences liées à la migration saisonnière des éleveurs peuls ont débuté avec l'entrée dans la saison sèche au début du mois de décembre 2015 et l'on s'attend à ce qu'elles se prolongent jusqu'à la fin de celle-ci en mai. Cette situation a entraîné une détérioration des conditions de sécurité dans les préfectures de la Basse-Kotto, la de Mambéré-Kadéï, de la Nana-Mambéré, de la Ouaka et de l'Ouham après la mi-janvier. Les incidents les plus fréquents sont des accrochages entre les bergers peuls et des groupes armés (anti-balaka et ex-Séléka) occasionnés par des vols de bétail et des conflits liés aux pâturages, ou encore le prélèvement de taxes. À Niem-Yelewa (préfecture de Nana-Mambéré), la détérioration des conditions de sécurité a entraîné la fermeture des écoles de la zone. En mars, à Bambari (préfecture de la Ouaka), des accrochages armés qui ont opposé des membres présumés des anti-balaka, des peuls armés et des ex-Séléka-Union pour la paix en Centrafrique ont fait sept morts et trois blessés et suscité d'importants mouvements de populations.

22. Les conditions de sécurité sont demeurées préoccupantes dans l'ouest du pays, en particulier dans les zones frontalières avec le Cameroun et le Tchad. Des faits récents témoignent d'une augmentation de l'activité de la faction de l'ex-Séléka Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) sous la direction de Mahamat Al Khatim, car la zone d'influence de ce mouvement s'est élargie vers l'ouest du pays, jusqu'à la région de Paoua. Le MPC a collaboré avec le groupe armé Révolution et justice qui contrôle la partie nord de la préfecture de l'Ouham-Pendé et certaines zones de la préfecture de l'Ouham. De plus, le MPC a étendu son influence vers Ndélé (dans l'est) afin, selon certaines sources, de pouvoir contrôler les routes commerciales menant au Tchad. Les menaces d'attaques contre les convois sont demeurées constantes sur le principal axe d'approvisionnement entre le Cameroun et Bangui, même si le nombre des incidents a baissé depuis la dernière période considérée. La MINUSCA a continué à mettre des escortes armées à la disposition des convois commerciaux et humanitaires empruntant cet axe.

III. Protection des civils

23. La protection des civils est demeurée au centre des préoccupations de la MINUSCA. Face aux menaces de violences physiques auxquelles les civils pourraient être exposés durant la période électorale, tout particulièrement à Bangui, la Mission a donné la priorité à l'élaboration d'une stratégie de protection des civils pour la capitale et a inscrit la protection des civils dans son plan de sécurisation des élections.

24. La MINUSCA a effectué plusieurs missions d'équipes mixtes de protection des civils auxquelles ont pris part, lorsque cela était souhaitable et possible, des acteurs humanitaires. À Bangui, une équipe mixte de protection des civils a recueilli de nouvelles allégations selon lesquelles des atteintes aux droits de l'homme dans le secteur de l'aéroport de Mpoko abritant des personnes déplacées, y compris des violences sexuelles de la part d'éléments ex-Séléka et d'éléments anti-balaka, le recrutement d'enfants par des éléments anti-balaka ainsi qu'une exploitation et des

atteintes sexuelles de la part des forces internationales, qui ont rapidement fait l'objet d'une enquête, auraient été commises. En réponse à ces allégations, la MINUSCA a pris une série des mesures d'atténuation en étroite coordination avec les partenaires humanitaires. Des équipes mixtes de protection des civils ont été dépêchées dans la zone située aux alentours de Paoua pour évaluer la flambée de violences intercommunautaires et de criminalité qui s'y était produite et remédier à la situation, ainsi que dans d'autres parties du pays pour contribuer à l'apaisement des tensions existant entre les entre pasteurs et les agriculteurs. À Batangafo, où d'importants déplacements de populations ont eu lieu au début de novembre 2015, à la suite des tensions suscitées par l'assassinat de deux jeunes musulmans, la MINUSCA a fourni un appui aux fins de la conclusion d'un accord portant création d'une zone exempte d'armes entre les groupes armés et a entrepris des activités préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration de ces groupes ainsi que des initiatives visant à réduire les violences communautaires. La Mission a aussi pris des mesures pour faire face aux menaces grandissantes qui pèsent sur les populations vivant dans les zones où sévit la LRA.

25. La MINUSCA a mis en place une série de mesures d'atténuation visant à protéger les personnes déplacées, contre les menaces que font peser la présence d'éléments armés dans les camps, les attaques répétées ou la criminalité. En outre, à Bambari, Batangafo, Kaga Bandoro et Ngakobo, ses composantes militaire, policière et civile ont procédé, en étroite coordination avec des partenaires humanitaires, à des évaluations conjointes des lieux d'accueil de personnes déplacées. Elle a également élaboré des plans d'intervention visant à prévenir les déplacements de populations et à y faire face, et elle a entrepris de dispenser une formation dans ce domaine au personnel en tenue, notamment les commandants militaires présents sur le terrain.

26. La MINUSCA a entrepris de recruter 28 nouveaux agents de liaison communautaires, dont le nombre total devrait s'élever à 52 et qui, au côté des commandants présents sur le terrain, contribueront à l'élaboration de plans de protection des communautés et de mécanismes de coordination et d'alerte. La Mission a aussi élaboré des instructions permanentes en matière d'alerte précoce et d'intervention rapide. Elle met progressivement en place, dans tous ses bureaux locaux, des Centres d'opérations conjoints qui recueilleront et échangeront des informations à des fins d'alerte rapide.

IV. Situation des droits de l'homme

A. Violations commises par des forces et des groupes armés

27. La situation des droits de l'homme qui règne en République centrafricaine demeure profondément préoccupante durant la période considérée. La MINUSCA a recensé 269 nouveaux cas attestés de violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises à l'encontre de 915 personnes, dont 53 femmes, 48 garçons et 30 filles. Au nombre de ces violations, figuraient des cas d'exécution arbitraire, de traitements cruels et inhumains, de violences sexuelles liées au conflit et de violences sexuelles et sexistes, ainsi que des arrestations et des détentions arbitraires. La Mission a aussi recensé 18 cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes liés à des accusations de sorcellerie portées essentiellement contre des

femmes et des enfants. La plupart des violations signalées sont le fait des anti-balaka (42) des ex-Séléka (68), de la LRA (29) et d'éléments et des autorités de l'État (80), dont l'Office central de répression du banditisme, les forces armées centrafricaines, la police, la gendarmerie, les services de renseignement et l'administration publique. La Mission a établi que 28 personnes avaient été blessées lors du référendum constitutionnel du 13 décembre, bien qu'aucune violation grave des droits de l'homme n'ait été signalée lors des élections présidentielle législatives tenues respectivement le 30 décembre et le 14 février.

28. Par ailleurs, la MINUSCA a indiqué que du 1er décembre au 15 mars, il y avait eu augmentation du nombre de violations des droits de l'homme commises par des éléments présumés de la LRA dans les préfectures du Mbomou et de la Haute-Kotto. Ces violations, dont on trouvera le détail au paragraphe 19 ci-dessus, consistaient notamment en des enlèvements de femmes et d'enfants souvent assujettis au travail forcé ou victimes de violences sexuelles.

29. Le 9 décembre 2015, la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié leur premier rapport conjoint sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine. Un autre rapport commun sur les flambées de violence survenues dans la ville de Bangui en septembre et en octobre, a été publié le 21 mars. Ce rapport a présenté de façon détaillée les violations des droits de l'homme commises, notamment celles qui ont entraîné la mort de 41 civils et fait au moins 17 autres victimes, qui ont été blessées, violées, en butte à d'autres formes de violence sexuelle, enlevées et détenues illégalement, ainsi que les pillages et les destructions de biens.

30. La MINUSCA a continué d'appuyer la planification des efforts déployés par les autorités de transition aux fins de la création d'une commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Durant le processus électoral, la Mission a prêté son appui à neuf projets de renforcement des capacités et de formation visant à susciter une prise de conscience accrue de la question de la protection des droits de l'homme, dans différentes parties du pays.

B. Violences sexuelles liées au conflit

31. Durant la période considérée, parmi les 269 violations des droits de l'homme recensées, la MINUSCA a recueilli 39 allégations de violences sexuelles liées au conflit, dont 28 ont fait l'objet d'une enquête et ont été considérées comme fondées. Les 39 plaintes concernaient 49 victimes dont 30 femmes, 18 filles et 1 garçon. Trente-trois d'entre elles avaient trait à des viols et 6 à des tentatives de viol, des mariages forcés et des agressions sexuelles. Vingt-trois des 33 viols auraient été commis en réunion et 4 se seraient accompagnés d'enlèvements, de mariages forcés ou d'esclavage sexuel. Dix-huit des violations signalées ont été imputées à des ex-Séléka, 12 à des anti-balaka et 2 à des éléments de la LRA. Onze allégations de violences sexuelles liées au conflit présumées avoir été commises sur la personne de sept filles et de huit femmes n'ont toujours pas fait l'objet d'enquêtes complètes ni été vérifiées. L'on soupçonne que le nombre réel de ces violences est bien plus élevé que ce qui est indiqué.

C. Protection de l'enfance

32. Du 1er décembre au 15 février, selon l'équipe spéciale de surveillance et d'information, qui est coprésidée par la MINUSCA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 3 enfants auraient été tués, 2 autres blessés et 11 (des filles) violés par différents groupes armés. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a réuni des informations concernant 21 cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles imputées à des forces internationales et dont des enfants auraient été les victimes : neuf de ces allégations, dont sept ont trait à des viols, portent sur des violations que des soldats de la paix auraient commises sur la personne de filles (âgées de 11 à 17 ans). La Mission a recensé 39 enlèvements d'enfants (22 filles et 17 garçons) survenus lors d'attaques menées dans le nord et dans le sud-est du pays par des éléments présumés de la LRA. Vingt-deux des enfants enlevés (12 filles et 10 garçons) et dont certains étaient retenus en captivité depuis 2012, ont fui la LRA. Seize de ces enfants ont affirmé avoir été utilisés comme combattants ou avoir fait fonction de porteurs, de cuisiniers et de messagers, durant leur captivité. Dix-sept des enfants évadés ont été réunis avec leur famille après avoir bénéficié d'une assistance médicale et d'un soutien psychosocial qui leur ont été fournis par des organisations non gouvernementales internationales. Cinq autres enfants continuent de recevoir une aide et des soins.

33. Durant la période considérée, 1 209 enfants (852 garçons et 357 filles) ont été arrachés aux rangs des anti-balaka et des milices armées du mouvement « Justice et Révolution ». Ces enfants bénéficient actuellement d'un soutien psychosocial et d'une aide à la réinsertion qui leur sont fournis par une organisation non gouvernementale internationale financée par l'UNICEF.

34. La Mission a conduit, à l'intention de 1 722 participants, dont 977 soldats de la paix et 745 partenaires extérieurs (organisations non gouvernementales, acteurs de la vie politique, dirigeants et membres de communautés, forces nationales de sécurité) des activités de formation et de sensibilisation aux questions touchant à la protection de l'enfance. Ces sessions ont porté au premier chef sur la protection des enfants lors des élections, la conduite des agents de la force publique à l'égard des enfants et le suivi des violations des droits de l'enfant.

V. Situation humanitaire

35. Plus de 2,3 millions de Centrafricains (sur une population de 4,8 millions) continuent de dépendre de l'aide humanitaire. Au 15 mars, la République centrafricaine comptait 421 283 personnes dont plus de 185 689 étaient réparties sur 97 sites sur l'ensemble du territoire. Les plus fortes concentrations de personnes déplacées se trouvaient dans la préfecture de la Ouaka, avec 61 024 personnes en 10 lieux; et à Bangui et à Bimbo, où plus de 54 120 de ces personnes vivaient dans 30 lieux différents. En outre, plus de 460 000 Centrafricains sont réfugiés dans des pays voisins.

36. Il ressort d'une évaluation d'urgence de la sécurité alimentaire réalisée par le Programme alimentaire mondial et ses partenaires, dont les résultats ont été publiés en janvier, que le nombre de Centrafricains souffrant d'insécurité alimentaire a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente, quelque 2,5 millions de personnes étant touchées, soit près de la moitié de la population. La proportion des

personnes gravement touchées par l'insécurité alimentaire qui avaient été évaluée à 3 % en 2014, était passée à 15 % à la fin de 2015. Le 28 décembre 2015, le Ministre de la santé a annoncé qu'une épidémie de variole du singe avait éclaté à Bangassou. Au 15 février, les autorités avaient confirmé 11 cas dans la région.

37. Depuis le début de 2016, plus de sept incendies se sont produits à Bambari, Batangafo et Kaga Bandoro, dans des sites d'accueil de déplacés qui, par dizaines de milliers, ont perdu leur toit et leurs biens; des enquêtes visant à déterminer la cause de ces sinistres sont en cours.

38. Durant la période considérée également, 7 000 réfugiés sud-soudanais (essentiellement des femmes et des enfants) sont arrivés dans le sud-est de la République centrafricaine. Il ressort des conclusions d'évaluations préliminaires des besoins réalisées par le HCR que ces réfugiés ont cruellement besoin d'une aide humanitaire, sont privés d'eau et de soins de santé, restent sans abri et souffriraient, pour certains, de malnutrition. Ayant trouvé refuge dans une région du pays qui est inaccessible, il est très difficile d'acheminer l'aide humanitaire qui est destinée à ces réfugiés ainsi qu'aux communautés qui les accueillent.

39. Au 31 décembre, 52 % des fonds demandés pour la République centrafricaine au titre du plan d'aide humanitaire pour 2015, soit 298 millions de dollars de moins que le montant total requis, avaient été réunis pour la République centrafricaine. Lorsqu'ils ont mis la dernière main au plan d'aide humanitaire pour 2015, les acteurs humanitaires ont estimé à 565 millions de dollars le montant nécessaire d'urgence pour répondre aux besoins humanitaires essentiels du pays.

VI. Évolution socioéconomique

40. En 2015, le taux de croissance économique de la République centrafricaine aurait, selon les estimations, été inférieur de 4,3 % au chiffre prévu de 5,7 %. D'après la Banque mondiale, le taux moyen d'inflation a fléchi, tombant à 5,4 % en 2015, et devrait, selon les prévisions, être ramené à 4,9 % en 2016. Après avoir connu une forte contraction en 2013, la production agricole intérieure a augmenté de 3,1 % en 2015, et devrait croître de 4,1 % en 2016. À la fin de 2015, le montant total des recettes budgétaires s'élevait à 100,6 millions de dollars, et celui des dépenses primaires à 181 millions de dollars. Les dépenses publiques ont augmenté à un rythme moins rapide, grâce à un contrôle plus rigoureux des dépenses non prioritaires et à une meilleure gestion du versement des salaires. Les montants versés au titre de l'aide budgétaire internationale se sont élevés à 95,4 millions de dollars en 2015. En 2016, le montant total des contributions financières extérieures devrait atteindre 163,5 millions de dollars, laissant un déficit de financement estimé à 81,8 millions de dollars.

VII. Extension de l'autorité de l'État

41. La MINUSCA, de concert avec le PNUD et avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, a continué d'aider le Ministère de l'administration du territoire à redéployer près de 1 000 fonctionnaires dans tout le pays. La Mission a facilité leur enregistrement et le transport par la route de 427 d'entre eux dans les préfectures de Nana-Mambéré, Nana-Gribizi, Basse-Kotto, Ouaka, Ouham et

Mambéré-Kadéï. Le PNUD s'est engagé à financer le transport par la route d'environ 400 fonctionnaires et à mobiliser des fonds supplémentaires pour le déploiement du reste des fonctionnaires dans les régions reculées des préfectures de la Bamingui-Bangoran, du Haut-Mbomou et de la Vakaga.

VIII. État de droit

A. Application de mesures temporaires d'urgence

42. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a arrêté huit personnes et a renforcé son appui aux enquêtes et aux poursuites concernant les crimes les plus graves, notamment celles qui relèveraient de la compétence du tribunal pénal spécial. La Mission a également appuyé les enquêtes en cours sur les troubles politiques de septembre et octobre 2015. Un groupe de travail à l'échelle de la Mission a examiné en étroite collaboration avec les autorités judiciaires nationales une liste de 87 personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes graves, dont les 17 personnalités détenues à l'annexe de la prison de Ngaragba au camp de Roux.

B. Tribunal pénal spécial

43. La MINUSCA, le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider les autorités de transition à mettre en place le tribunal pénal spécial. Il convient de mentionner, au titre des avancées, l'attribution de locaux au tribunal et la création d'un comité chargé d'en nommer les magistrats, les greffiers et les fonctionnaires du Greffe de manière transparente et en privilégiant les compétences des candidats. La Mission et le PNUD ont aidé les autorités de transition à obtenir un appui financier pour le tribunal, un descriptif de projet des Nations Unies étant en attente d'adoption par le Ministère de la justice.

C. Appui à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire

44. La MINUSCA, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, a poursuivi ses efforts pour renforcer les capacités et appuyer le redéploiement de la justice, de la police et de la gendarmerie dans tout le pays. En coopération avec le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Mission a soutenu le déploiement de magistrats, ce qui a permis aux juges et procureurs d'être présents dans 24 des 28 tribunaux de droit commun du pays et aux audiences de reprendre à Bangassou et Bria. De concert avec le PNUD, la Mission a également soutenu la rénovation de huit tribunaux et organisé des séances de formation pour le personnel de la Cour d'appel de Bangui, ainsi que pour 65 magistrats et greffiers. En février, le Conseil des ministres a approuvé le plan stratégique d'urgence du Ministère de la justice, élaboré avec l'appui de la Mission et du PNUD.

45. La prison de Ngaragba a rouvert le 12 décembre, après des travaux de réparation des dommages causés par l'évasion de près de 700 détenus le 28 septembre. Quelque 225 prisonniers y sont actuellement incarcérés. En janvier, l'administration pénitentiaire a arrêté un plan quinquennal de recrutement et de

formation des 1 600 agents pénitentiaires nécessaires pour remplacer les militaires qui assurent actuellement la surveillance et la sécurité dans les prisons, dont se chargeait précédemment le personnel militaire. Le 29 février, 44 agents pénitentiaires nouvellement diplômés ont été sélectionnés pour participer à une formation en cours d'emploi intensive de quatre mois organisée par la MINUSCA.

46. La MINUSCA, en coopération avec l'Union européenne et l'Union africaine, a entrepris d'aider les autorités nationales à mettre au point un plan de renforcement des capacités et de développement de la police et de la gendarmerie du pays. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont appuyé les activités de renforcement des capacités et le redéploiement de la police et de la gendarmerie à Bambari, Bangassou, Bangui, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Ndélé, où la MINUSCA mène des activités de proximité et de mentorat. La Mission a également formé 2 689 policiers et gendarmes au maintien de l'ordre, à la sécurité lors des élections, à la police de proximité, aux enquêtes criminelles, à la protection des personnalités et à la répression des délits relatifs à la drogue.

IX. Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

47. D'importantes mesures ont également été prises en vue de l'élaboration d'un programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. En janvier, le Comité directeur du fonds d'affectation spéciale ONU-Banque mondiale en faveur des États fragiles et touchés par un conflit a débloqué 200 000 dollars pour que soient menées des études et des évaluations préliminaires afin d'orienter la stratégie nationale de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Le Gouvernement des États-Unis a également fait une première annonce de contribution pour appuyer un régime de retraite national en faveur des membres des Forces armées centrafricaines, qui sera essentiel pour assurer une armée de taille appropriée qui soit professionnelle et représentative, ainsi que pour libérer des postes qui pourraient servir à absorber des combattants démobilisés, qualifiés et contrôlés, conformément à l'Accord sur les principes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et d'intégration dans les corps en uniforme de l'État centrafricain, signé le 10 mai 2015 entre les autorités de transition et les groupes armés.

48. La MINUSCA a continué de fournir un appui technique et logistique à l'action menée par les autorités de transition afin de progresser en matière de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. Les nouveaux programmes destinés aux groupes armés et lancés par la Mission en vue de l'application des accords des Forums de Bangui et de Brazzaville, datant respectivement de juillet 2014 et mai 2015, prévoyaient des activités de prédésarmement, démobilisation et réintégration des membres de groupes armés dans l'attente du lancement du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement. La participation des ex-combattants à ces activités avant la phase de désarmement, démobilisation et réintégration avait pour objectif de favoriser la récupération d'armes et la surveillance des communautés à haut risque en échange d'aide alimentaire. Ces activités, mises en œuvre en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, comprenaient du travail contre rémunération et des activités génératrices de revenu.

49. Le lancement de ces projets en prélude au programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement a été préparé par la MINUSCA de concert avec la Haute Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, au moyen d'une intense campagne de sensibilisation à l'importance des activités de prédésarmement, démobilisation et réintégration pour améliorer la sécurité au niveau local. Plus de 2 400 éléments armés, dont 340 combattantes, ont participé à ces activités à Bambari, Bangui, Birao, Bouar, Bria et Kaga Bandoro. Les activités contribuent à réduire les violences dans les communautés concernées et à attirer les investissements en raison de l'afflux d'argent liquide dans les économies locales.

50. La MINUSCA, grâce à l'apport de 3,5 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix, a continué de mettre en œuvre des projets de réduction des violences au niveau local pour les groupes armés ne rentrant pas dans le cadre de l'accord relatif au programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et à l'intégration conclu lors du Forum de Bangui. Des projets similaires, ciblant 7 600 bénéficiaires, ont été lancés dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations et ont contribué à réduire les violences dans la zone.

X. Réforme du secteur de la sécurité et vérification des antécédents

51. Au cours de la période considérée, le déploiement de membres des Forces armées centrafricaines à Bangui, qui opéraient conjointement avec des groupes d'autodéfense locaux soupçonnés d'être anti-balaka, a suscité de vives inquiétudes concernant le processus de stabilisation. Bien que ces déploiements aient eu au départ un effet relativement positif sur les conditions de sécurité locales, ils ont eu lieu en dehors de la chaîne de commandement établie des Forces armées centrafricaines et sans coordination avec les forces internationales, ce qui crée un risque d'aggravation des divisions au sein des Forces armées centrafricaines et sape les efforts pour les restructurer dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité. De plus, nombre d'éléments des Forces armées centrafricaines ont participé à des actes d'extorsion à l'encontre de la population civile.

52. La MINUSCA a aidé le Comité stratégique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, composé de partenaires nationaux et internationaux, à appliquer les recommandations pertinentes du Forum de Bangui sur la réforme du secteur de la sécurité. Du 3 au 6 décembre, la Mission a organisé une table ronde sur la sécurité nationale à laquelle ont participé 120 représentants étatiques et non étatiques. Les participants ont adopté une déclaration relative aux principes de sécurité nationale qui définit les orientations en la matière, notamment les grands principes et responsabilités des acteurs du secteur de la sécurité. Par la suite, la MINUSCA a aidé à la création d'un comité de rédaction de la politique nationale de sécurité et fourni une assistance technique lors de l'élaboration du projet de politique. Le 17 mars, le Comité stratégique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité a approuvé la politique de sécurité nationale.

XI. Gestion des armes et des munitions

53. La MINUSCA a détruit, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, 74 pièces de munitions et engins explosifs et 8 tonnes d'explosifs commerciaux, et retiré 162 explosifs et obus divers. La Mission a rénové les dépôts d'armes d'un commissariat et d'une gendarmerie. Elle a également achevé la construction d'un dépôt pouvant accueillir 1 000 armes et assuré la formation de 40 membres des Forces armées centrafricaines au métier d'armurier. La Mission a également mené des programmes de sensibilisation au danger des armes et explosifs auprès de 38 905 personnes.

XII. Coordination de l'aide internationale

54. Ne disposant pas de document de planification nationale à jour, l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec la MINUSCA, a entrepris d'élaborer un cadre stratégique intérimaire pour l'exercice 2016-2017 afin d'accompagner la mise en place du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2018-2022. La Mission a continué de présider la réunion des partenaires internationaux à Yaoundé, qui permet également de mobiliser des ressources pour le Fonds d'affectation spéciale multipartenaires pour la République centrafricaine.

XIII. Déploiement de la Mission

A. Personnel militaire

55. La MINUSCA a bénéficié du déploiement temporaire d'une cellule de réaction rapide de 250 soldats de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire venue renforcer son appui à la sécurité pendant les élections. L'effectif militaire déployé de la MINUSCA était de 10 065 soldats, soit 94 % de l'effectif maximal autorisé de 10 750 soldats. Il comprenait 11 bataillons d'infanterie avec des unités de soutien, dont une unité de police militaire, quatre compagnies du génie, une compagnie de transport lourd, trois hôpitaux de niveau 2, trois compagnies des transmissions et trois unités d'hélicoptères, y compris des hélicoptères d'attaque. Le 29 février, le rapatriement du bataillon d'infanterie restant de la République démocratique du Congo a été achevé. Le déploiement de soldats d'un bataillon d'infanterie mauritanien pour remplacer le contingent militaire de la République démocratique du Congo devrait être terminé au 1er avril. Le 27 février, le rapatriement d'une compagnie de 120 soldats de la République du Congo a été achevé. S'il est vrai que certains pays fournisseurs de contingents avaient progressé dans la modernisation de l'équipement de leurs contingents, des disparités, notamment sur le plan des résultats, demeuraient et continuaient de poser un problème considérable pour certains contingents dont l'équipement n'était pas conforme aux normes établies par l'ONU. La Mission a entretenu 52 bases d'opérations, dont 32 bases permanentes et 20 bases temporaires.

B. Police

56. La composante police de la MINUSCA comprend 375 policiers hors unités constituées (dont 42 femmes), soit 93,75 % de l'effectif maximal autorisé de 400 agents, et 1 525 membres d'unités de police constituées (dont 81 femmes). Le déploiement total des unités constituées représente 90,77 % du contingent maximal autorisé de 1 680 policiers. Sur les 11 unités sur le terrain, 8 unités de police constituées et 2 unités d'appui à la protection sont déployées à Bangui et une unité de police constituée à Bouar. La dernière unité de police doit être déployée en avril. Le déploiement de policiers à l'extérieur de Bangui s'est poursuivi et on compte actuellement des agents dans neuf des 16 préfectures.

C. Personnel civil

57. La MINUSCA a pourvu en tout 1 110 postes et emplois, soit 68 % des effectifs prévus, dont 588 postes d'agent recruté sur le plan international, 335 postes d'agent recruté sur le plan national et 187 postes de Volontaire des Nations Unies. Les femmes représentent 29 % des effectifs civils actuels.

D. Accord sur le statut des forces

58. Concernant l'application de l'Accord sur le statut des forces, les autorités centrafricaines ont donné suite à un certain nombre de préoccupations et poursuivi leurs efforts sincères pour régler les problèmes en suspens. Ceux-ci concernaient la clarification et la simplification des conditions pour bénéficier d'une exemption de taxe sur les carburants; les frais liés à l'importation de matériel et de fournitures pour la Mission; le prélèvement d'une taxe de 2 % sur les traitements et émoluments versés en liquide aux membres du personnel civil lorsqu'ils quittent la République centrafricaine; et les frais d'enregistrement annuel de 12 % sur la location de logements.

XIV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

59. Le personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires a continué de travailler dans des conditions d'insécurité. Il reste l'objet de menaces, en particulier dans le nord et l'est du pays et à Bangui, bien que la situation en matière de sécurité se soit quelque peu améliorée dans certaines régions du territoire. Les membres du personnel et les biens de l'Organisation et des organismes humanitaires demeurent la cible d'attaques. Huit cas d'atteintes graves à la sécurité du personnel civil des Nations Unies se sont produits au cours de la période considérée; 10 membres du personnel civil étaient concernés et l'un d'entre eux a été blessé. La veille de la tenue des élections du 30 décembre, des éléments armés non identifiés ont attaqué le personnel en tenue de la MINUSCA dans le sixième arrondissement de Bangui, blessant grièvement par balle trois soldats de la paix. Lors d'une attaque lancée par des éléments armés non identifiés à Bria le 13 décembre, un soldat de la paix a été légèrement blessé par balle. Le 14 mars, au cours de manifestations d'étudiants à l'Université de Bangui, un soldat de la paix a été blessé.

XV. Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles comprises

60. Du 1er décembre au 15 mars, la MINUSCA a enregistré 24 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des membres de son personnel, y compris des membres des contingents des pays suivants : Bangladesh, Congo, Égypte, Gabon, Maroc, République démocratique du Congo, ainsi que du personnel de police du Niger et du Sénégal. Dans un cas, la nationalité du membre du contingent impliqué n'est pas connue. Le 17 décembre, le Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine, désigné par le Secrétaire général pour examiner les moyens d'action de l'ONU face aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles de la part des forces internationales en République centrafricaine, a présenté son rapport, avec une série de recommandations pour renforcer les moyens d'action dont dispose l'Organisation face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le lendemain, le Secrétaire général a convoqué un haut comité directeur, avec des représentants ayant rang de secrétaire général adjoint de tous les départements concernés afin d'examiner les recommandations et de s'employer à les appliquer sur le champ. Le 8 février, le Secrétaire général a également désigné un coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

61. Conformément à ces mesures et à l'application du programme renforcé d'action du Secrétaire général face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, la MINUSCA a pris plusieurs mesures concrètes d'atténuation et de prévention, y compris en ce qui concerne le rapatriement des unités des contingents concernés et la retenue de leurs paiements, tandis que des enquêtes sont en cours. Cela comprend la mise en place d'équipes de prévention conjointes, constituées d'agents en tenue et de personnel civil, pour mener des exercices d'évaluation des risques et coordonner des activités conjointes, y compris un renforcement des patrouilles militaires et de police autour des installations de la MINUSCA et des zones interdites. Les hauts responsables de la Mission ont visité les lieux à haut risque et diffusé des messages très fermes en vue de sensibiliser le personnel en uniforme à la politique de tolérance zéro, au comportement illicite et aux conséquences qu'entraînerait toute inconduite grave. Des membres de l'équipe de pays des Nations Unies se sont joints au groupe de travail de la Mission pour la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles en vue d'élaborer une démarche globale à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, de coordonner l'assistance fournie par le personnel civil et militaire des Nations Unies aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de veiller à instaurer une cohérence, une collaboration et une communication avec le réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. En coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA a également élaboré une campagne de sensibilisation et de communication. À l'appui de ces efforts, un groupe de travail interinstitutions et interdépartemental a été créé au Siège, en coordination avec la MINUSCA, pour recenser les domaines les plus pressants où la Mission a besoin d'un soutien urgent afin d'examiner les moyens d'action dont dispose l'ONU face aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles de la part du personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

XVI. Aspect financiers

62. Par sa résolution 69/257 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1[er] juillet 2015 au 30 juin 2016, un crédit de 814,1 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission. Mon projet de budget pour l'exercice allant du 1[er] juillet 2016 au 30 juin 2017, d'un montant de 931,0 millions de dollars destinés au fonctionnement de la MINUSCA, a été soumis à l'Assemblée générale pour examen pendant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dixième session. En cas de prorogation du mandat de la Mission par le Conseil de sécurité au-delà du 30 avril 2016, les ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission ne dépasseraient pas les montants approuvés par l'Assemblée.

63. Au 7 mars 2016, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevait à 137,7 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à 2 788,9 millions de dollars.

64. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 janvier 2016, tandis que le remboursement des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2015, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XVII. Observations

65. La tenue d'une élection présidentielle pacifique représente une étape décisive pour la République centrafricaine. L'aboutissement de la période de transition le 31 mars marquera le début d'une nouvelle ère pour le pays. On a bon espoir que la paix puisse apporter un véritable changement dans la vie de la population, bien que le chemin qui reste à parcourir soit semé d'embûches. Je rends hommage au peuple centrafricain pour avoir manifesté, de façon pacifique et enthousiaste, sa volonté et son courage, qui permettent aujourd'hui de débuter un nouveau chapitre dans l'histoire du pays, et je remercie la Chef d'État de la transition, Catherine Samba-Panza, qui a joué un rôle prépondérant pour mener à bien la transition politique dans le pays. Je tiens également à remercier la région tout entière qui s'est activement mobilisée pour faire avancer la transition. Je tiens en outre à féliciter le Président élu, M. Touadéra, pour sa victoire à l'élection présidentielle et je salue M. Dologuélé, qui a accepté les résultats finaux. Je lance un appel aux autorités nouvellement élues afin qu'elles veillent à ce que l'ensemble des institutions démocratiques du pays soient mises en place le plus rapidement possible.

66. Le Président élu a maintenant la lourde charge de répondre aux aspirations du peuple centrafricain. J'encourage toutes les parties prenantes à œuvrer de concert afin de garantir la mise en place d'un gouvernement associant tous les acteurs et d'institutions nationales qui promeuvent l'unité de tous les Centrafricains. Les recommandations issues du Forum de Bangui constitueront une plateforme de consensus sur laquelle le futur gouvernement pourra s'appuyer pour établir ses priorités, en veillant à ce qu'aucun Centrafricain ni groupe de population ne soit laissé pour compte ou marginalisé. Le futur gouvernement devra mettre l'accent sur

des priorités nationales qui soient alignées sur les textes issus du Forum de Bangui, et aura le devoir de garantir qu'aucun Centrafricain ni groupe de population, y compris les déplacés à l'intérieur du pays et les réfugiés à l'extérieur, ne soit laissé pour compte ou marginalisé. Les sources de divisions et l'intolérance politique et sociale doivent être reléguées au passé.

67. Les acquis découlant des élections en République centrafricaine sont certes considérables mais restent fragiles. Les élections ne peuvent pas être une fin en soi. Comme je l'avais souligné dans mon rapport sur la République centrafricaine en date du 3 mars 2014 (S/2014/142), qui avait débouché sur la création de la MINUSCA, si l'avenir du pays doit être écrit par les Centrafricains, il n'y aura pas de solution à la crise en République centrafricaine sans la solidarité constante et agissante de ses voisins et de la région. L'appui continu des partenaires régionaux et internationaux sera crucial pour atteindre les objectifs prioritaires fixés au niveau national. Je demande instamment à toutes les parties prenantes nationales et internationales de soutenir le futur gouvernement dans les réformes qu'il entreprendra pour satisfaire les aspirations des citoyens à des changements durables concernant la gouvernance, la sécurité, l'état de droit, les droits de l'homme et le développement durable, conformément aux recommandations issues du Forum de Bangui. J'encourage les autorités centrafricaines et les partenaires régionaux et internationaux à mettre au point pour le pays un cadre de responsabilité mutuelle qui puisse sous-tendre un partenariat durable et un engagement à plus long terme de la part de communauté internationale, à l'appui de la réalisation de ces objectifs.

68. L'une des premières priorités pour le nouveau gouvernement sera d'agir dans les domaines du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité. Je demande instamment aux autorités centrafricaines de poursuivre en priorité le dialogue avec les groupes anti-balaka et de l'ex-Séléka qui se sont fragmentés, afin de s'attaquer aux problèmes politiques, économiques et sociaux de longue date qui ont alimenté le conflit armé. Ce dialogue devrait reposer sur un vaste consensus sur les priorités stratégiques du pays et avoir pour objectif de parvenir à une approche multidimensionnelle qui mette en relation le désarmement, la démobilisation, le rapatriement et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, la restauration de l'autorité de l'État et l'instauration de l'état de droit ainsi que des activités génératrices de revenus et des programmes de relèvement dans le droit fil du processus du Forum de Bangui. J'exhorte tous les groupes armés à participer de bonne foi au dialogue et à s'engager à prendre part au renforcement de la démocratie et à la consolidation de la paix.

69. Je suis préoccupé par le redéploiement prématuré des Forces armées centrafricaines. La stabilité à long terme du pays dépendra en partie d'une réforme effective du secteur de la sécurité qui transforme les forces de défense nationale et de sécurité intérieure en des forces professionnelles, multiethniques, responsables et représentatives sur le plan régional placées sous contrôle civil et sous la supervision des institutions démocratiquement élues. Je demande instamment au gouvernement nouvellement élu de collaborer étroitement avec la communauté internationale pour faire avancer le processus de réforme du secteur de la sécurité et parvenir à un accord avec les acteurs concernés sur l'envergure des forces de défense et de sécurité futures du pays. Je me félicite des mesures prises par les autorités de transition pour élaborer une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, en se fondant sur les recommandations issues du Forum de Bangui. Je salue l'adoption

par les acteurs nationaux et internationaux de la déclaration de principes sur la sécurité nationale, qui définit des orientations concernant la sécurité nationale. Je demande instamment aux autorités centrafricaines récemment élues de s'appuyer sur ces initiatives et d'adopter des lignes directrices pour la réforme du secteur de la sécurité ainsi que de participer pleinement aux efforts visant à mettre en place des processus et des procédures appropriés en ce qui concerne la vérification des antécédents du personnel travaillant dans les organes de sécurité et les organes judiciaires.

70. Je me félicite de la transformation prévue de la Mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine en une mission de formation qui mettra l'accent sur la formation des unités des forces armées centrafricaines, en coordination avec la MINUSCA et d'autres partenaires. Ces efforts doivent être complétés par un appui international suffisant apporté aux forces de sécurité intérieure en vue d'assurer une représentation équilibrée des forces armées et des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire, en fonction des besoins en matière de sécurité. C'est à cette fin que la présence de forces nationales de police et de gendarmerie à Bangui et dans d'autres régions du pays devra être également étendue. La MINUSCA contribuera à ces efforts en fournissant des conseils stratégiques ainsi qu'un appui technique et opérationnel et en mettant en place des activités de mentorat et de regroupement des forces dans les mêmes locaux. Je salue à cet égard les efforts déployés par les parties prenantes nationales, avec l'appui de la MINUSCA et d'autres partenaires internationaux, en vue de mettre au point un plan pour renforcer les capacités des forces centrafricaines de sécurité intérieure. J'encourage les autres partenaires à renforcer l'appui qu'ils apportent dans ce domaine essentiel, y compris en ce qui concerne le matériel et les infrastructures.

71. Je garde l'espoir que la dynamique et les acquis découlant des élections et de l'achèvement de la transition encourageront de nouveaux progrès sur la voie de la réconciliation nationale, de la cohésion sociale et de la réinsertion, pour le bien de toutes les communautés. Je demande instamment aux acteurs nationaux de promouvoir la réconciliation à tous les niveaux de la société et la pleine participation des femmes et des jeunes à ce processus. J'applaudis les efforts de réconciliation déployés par les dirigeants religieux et communautaires, et en particulier l'accord conclu entre la communauté non musulmane de Boeing et la communauté à majorité musulmane du quartier PK-5 à Bangui, en vue de permettre aux musulmans d'accéder en toute sécurité à leur cimetière situé à Boeing. L'ONU reste déterminée à aider le Président récemment élu, le Gouvernement, la société civile et tous les acteurs nationaux à reconstruire non seulement un État viable, mais également le tissu social du pays.

72. Il faut poursuivre les efforts visant à mettre fin à la culture de l'impunité et à renforcer le système judiciaire du pays. Je demande instamment aux autorités centrafricaines qui entreront en fonctions de prendre le ferme engagement de faire face à cette priorité. Les tribunaux nationaux et les institutions chargées de l'application des lois doivent être renforcés et la Cour pénale spéciale doit être pleinement mise en place. J'encourage le gouvernement nouvellement élu à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire fonctionner sans tarder cette cour, notamment en recrutant des magistrats nationaux dans le cadre d'un processus transparent et axé sur les compétences. Je demande également aux partenaires intéressés de fournir l'appui financier et technique nécessaire au fonctionnement de la Cour. Je me réjouis des progrès qui ont été accomplis à l'appui du redéploiement

progressif des services judiciaires et pénitentiaires dans l'ensemble du pays, redéploiement qui restera l'un des principaux domaines d'engagement de la Mission. Je demande à tous les acteurs de traduire en justice les auteurs des délits commis pendant les troubles de septembre 2015, et de poursuivre les procès de ceux qui sont déjà détenus pour des infractions graves.

73. Je suis profondément préoccupé par le fait que le pourcentage de la population en situation d'insécurité alimentaire ait doublé. La moitié de la population, soit plus de 2,3 millions de Centrafricains, reste dépendante de l'aide humanitaire. En outre, près d'un demi-million de Centrafricains restent déplacés, dont des populations à majorité musulmane qui vivent toujours dans des enclaves dans des conditions déplorables. Plus de 460 000 Centrafricains réfugiés dans les pays voisins n'ont pas été en mesure de rentrer dans leur pays. Je demande aux autorités élues, avec l'appui de la communauté humanitaire et des partenaires internationaux, de redoubler d'efforts pour créer des conditions propices au retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées, pour leur assurer l'accès à l'alimentation, au logement, aux soins de santé et à l'éducation de base et pour garantir leur protection et leur sécurité. Je demande également aux partenaires internationaux de combler le déficit de financement afin de répondre aux besoins humanitaires les plus élémentaires du pays, et réaffirme que toutes les parties doivent permettre aux acteurs humanitaires d'accéder sans entrave et en toute sécurité aux personnes dans le besoin.

74. Je suis profondément troublé par la persistance des allégations de faute professionnelle, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, commises par des membres du personnel de la MINUSCA et d'autres forces internationales. Je réaffirme que je suis déterminé à faire en sorte que tout le personnel de l'ONU respecte la politique de tolérance zéro de l'Organisation eu égard aux manquements, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et les atteintes sexuelles. La Mission a mis en place un processus transparent et centré sur les victimes pour traiter ces affaires et je suis déterminé à faire en sorte que les auteurs de ces actes soient traduits en justice et que leur pays d'origine les tienne pour responsables de leurs actes. Je salue le courage des victimes qui se sont manifestées et ont fait part des allégations de fautes graves commises par des membres du personnel des Nations Unies. Je demande aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police de prendre des mesures préventives renforcées en amont du déploiement, notamment en sensibilisant davantage leurs forces à la politique de tolérance zéro de l'Organisation et en s'assurant qu'une action disciplinaire est prise contre tout membre faisant l'objet d'allégations en matière d'atteintes. L'ONU adopte actuellement un ensemble de mesures qui s'inscrivent dans le droit fil de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité ainsi que des recommandations du Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine, qui a présenté son rapport le 17 décembre 2015. Elle s'emploie à faire en sorte que les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles aient un accès total et sans entrave à l'aide dont elles ont besoin pour se rétablir.

75. Le mandat de la MINUSCA vient à expiration le 30 avril 2016. J'ai l'intention de consulter le Gouvernement, une fois qu'il sera formé, sur la base d'un examen stratégique de la Mission, avant de faire toute recommandation au Conseil de sécurité concernant le futur mandat de la Mission. Je souhaite donc recommander

que le Conseil de sécurité envisage une reconduction technique du mandat de la Mission en attendant l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement.

76. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Parfait Onanga-Anyanga, du travail acharné qu'il accomplit aux fins de l'exécution du mandat de la Mission. J'apprécie hautement le travail effectué par le personnel de la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies dans un environnement difficile. Je sais gré également à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, du rôle qu'il a joué dans les efforts de médiation internationale concernant la République centrafricaine. Je remercie l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, la CEEAC, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires internationaux et les organisations multilatérales et non gouvernementales pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue d'œuvrer de concert avec la population centrafricaine à la recherche d'un avenir meilleur.